Acte mis en ligne le : 29/09/2022



Direction Générale Territoires Proximité Déchets et Sécurité Pôle Loire, Sèvre et Vignoble Décision n° 2022-1057

Objet : Rezé - rue Pierre Sorin - Classement de la parcelle cadastrée section AL numéro 81

Réf.: 3.5.1

## Décision

## La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'acte de transfert entre la commune de Rezé et Nantes Métropole en date du 16 juin 2003 relatif notamment à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AL numéro 81 située sur la commune de Rezé,

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public, car elle est intégrée à la rue Pierre Sorin,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

## Décide

<u>Article 1</u>. Commune de Rezé – rue Pierre Sorin – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section AL numéro 81.

<u>Article 2</u>. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

2 9 SEP. 2022

Fait à Nantes, le 2 2 SEP. 2022

Pour la Présidente Le vice-président délégué Michel LUÇAS